

Table des matières

Corps du rapport

Annexes:

Annexe I : Liste des participants

Annexe II: Ordre du jour de la réunion

Annexe III : Relevé de conclusions des travaux de la cinquième réunion du Comité directeur

Annexe IV : Ordre du jour provisoire de la 7e réunion de la CMDD à Antalya

Introduction

1. Suite aux travaux et conclusions de la 6e réunion de la CMDD et compte tenu des points de l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CMDD à Antalya, il a été convenu de convoquer à Monaco la cinquième réunion du Comité directeur. La réunion s'est tenue les 18 et 19 mai 2001, dans les locaux de la «Coopération internationale pour l'environnement et le Développement», Villa Girasole, à Monaco.
2. Les membres ci-après du Comité directeur, accompagnés pour certains par des conseillers, ont pris part à la réunion: Environnement et Développement au Maghreb (ENDA), Grèce, Groupe des chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN), Malte, Monaco, Municipalité de Naples et Tunisie. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée était représentée par le Coordonnateur et le Coordonnateur adjoint et a fait office de secrétariat de la réunion. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : **Ouverture de la réunion**

3. S.E. M. Bernard Fautrier, Ministre plénipotentiaire chargé de la coopération internationale pour l'environnement et le développement, Président du Comité directeur de la CMDD, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à Monaco à tous les participants. Il a indiqué que les principales questions dont la réunion était saisie étaient directement liées à la préparation de la septième réunion d'Antalya en octobre 2001, laquelle devrait répondre à certaines interrogations importantes posées à la sixième réunion de Tunis: contenu de ses travaux après l'achèvement des trois thèmes en cours, mise en œuvre et suivi par les États de ses propositions d'action, participation plus effective des représentants des groupes de la société civile. Enfin, il lui faudrait examiner l'état d'avancement des travaux se rapportant à la diffusion du Bilan stratégique, à l'élaboration de la synthèse de celui-ci et aux «orientations stratégiques» devant servir de base à une stratégie régionale de développement durable en Méditerranée.

Point 2 de l'ordre du jour: **Adoption de l'ordre du jour**

4. La réunion a adopté son ordre du jour provisoire figurant sous la côte UNEP(DEC)/MED WG. 187/1 après avoir convenu que, au titre du point 8 ou 9 de son ordre du jour, elle aurait, lors de sa dernière séance du samedi matin et en prolongement du débat amorcé à la sixième réunion de Tunis, un échange de vues sur l'évolution de la CMDD, ses thèmes à venir, son organisation.

Point 3 de l'ordre du jour: **Suivi du Bilan stratégique : finalisation, publication, synthèse**

5. Le Président a rappelé que le Bilan stratégique était une étape importante de la vie de la CMDD qui figurait dans son mandat et avait abouti au texte soumis à la réunion de Tunis, laquelle avait formulé plusieurs recommandations pour sa finalisation et son suivi. Il convenait donc désormais de conférer à ce travail le plus grand retentissement possible.
6. M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint, a présenté et distribué aux membres du Comité directeur le Bilan stratégique sous sa nouvelle présentation, le Secrétariat proposant de supprimer de son intitulé l'année de référence 2000 pour ne pas l'enfermer dans un cadre temporel trop strict et de l'appeler désormais «Bilan stratégique pour le développement durable dans la région méditerranéenne». La nouvelle présentation était conçue pour s'accorder avec la nouvelle brochure sur la

CMDD, et il en serait de même à l'avenir pour les autres publications afin de leur conférer une image semblable. Il y avait encore quelques lacunes - en particulier pour les indicateurs socio-économiques - auxquelles il serait remédié dans la mesure du possible.

7. Quant à la «synthèse» du Bilan, demandée par la réunion de Tunis, elle avait déjà donné lieu à deux versions qui avaient été jugées peu satisfaisantes, et elle se concentrait sur les éléments clefs du Bilan - politiques et institutionnels. Elle serait publiée d'ici un mois et demi sous un format commode pour la diffusion. Enfin, et conformément toujours à une demande de la 6^e réunion de Tunis, le Secrétariat avait commencé à exploiter la grande masse d'informations recueillies lors de l'élaboration du Bilan pour une analyse complémentaire et plus approfondie, avec un rapport analytique sur les actions en faveur du développement durable dans la région; la difficulté, dans ce cas, était d'ordre politique, étant donné qu'on se fondait sur des rapports nationaux très inégaux à la fois par le volume et la richesse des données; il fallait éviter que cette disparité ne se reflétât au détriment de certains pays dans le document qui en résulterait.
8. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, a insisté sur la difficulté de la «synthèse». Dans le Bilan, chaque terme de l'analyse avait été pesé, le document n'était pas neutre mais parfois très critique. Le résumer posait donc un problème de cohérence avec le document de base. Il ne fallait pas donner l'impression de toucher à l'équilibre auquel on était parvenu entre les aspects négatifs et positifs du Bilan.
9. Après que la nouvelle présentation et le nouvel intitulé aient recueilli l'adhésion du Comité, un court débat s'est engagé à propos du souhait, exprimé par un représentant, de ne pas s'en tenir au délai contraignant de la fin juin pour la publication et la diffusion, puisqu'on se priverait ainsi du travail en cours au Plan Bleu pour améliorer certains aspects du document, notamment à propos des indicateurs socio-économiques et environnementaux. D'autres délégués ont fait valoir au contraire qu'une diffusion rapide s'imposait pour aborder dans les meilleures conditions les échéances de Rio + 10 et du Sommet de Johannesburg; il ressortait en effet de certaines réunions préparatoires au niveau mondial ou régional que la Méditerranée avait du mal à se faire reconnaître comme entité géographique, et une diffusion en temps utile du Bilan permettrait de corriger cette impression et de mettre l'accent sur la dimension «intégration» de la région. Un autre délégué a préconisé d'agréger les éléments de tel ou tel thème qui paraissaient quelque peu dispersé – comme celui de l'eau. Et les deux délégués représentant respectivement les acteurs socio-économiques et les autorités locales ont plaidé, le premier pour que la spécificité de l'«insularité» apparaisse plus nettement dans le texte, le deuxième pour que les «risques naturels» y soient explicitement mentionnés.
10. Le Secrétariat a confirmé que les derniers travaux du Plan Bleu seraient utilisés pour actualiser les tableaux et ajouter des indicateurs socio-économiques et environnementaux quand ils seraient disponibles. Et deux encadrés succincts seraient consacrés respectivement à l'«insularité» et aux «risques naturels». Mais à part ces ajouts et modifications mineures, et conformément à la demande de la 6^e réunion de Tunis, il n'était pas question de toucher à la substance et la structure du Bilan.
11. Les participants ont approuvé cette démarche et sont convenus que le document devrait comporter une vingtaine de pages, soit environ quinze de texte et cinq de diagrammes et tableaux.

Point 4 de l'ordre du jour:**Orientations stratégiques: cadre et processus préparatoire pour une stratégie régionale de développement durable**

12. Le Coordonnateur adjoint a rappelé qu'à sa réunion de Tunis la CMDD avait proposé d'aider les Parties contractantes, par des propositions, à formuler et mettre en œuvre une stratégie régionale de développement durable et d'utiliser à cet effet la base du Bilan stratégique, en établissant un projet de document-cadre – ou «orientations stratégiques» - sur la base de trois rapports thématiques. Ce document cadre d'une vingtaine de pages, serait alors soumis aux prochaines réunions de la CMDD et des Parties contractantes.
13. Les membres du Comité directeur ont approuvé dans ses grandes lignes le processus préparatoire avec les considérants qui l'accompagnaient dans le rapport d'avancement du Secrétariat. Ils ont redéfini deux des trois intitulés des rapports thématiques; ceux-ci sont désormais ainsi libellés: «Environnement et ressources naturelles» (inchangé), «Développement économique et équité sociale», «Politiques de développement durable, intégration et participation». Ils ont estimé que le nouvel intitulé du 2e rapport permettrait de rétablir l'équilibre en faveur des aspects sociaux du développement, qui étaient essentiels, et que le travail d'élaboration ne devait pas reposer uniquement sur trois experts mais s'inscrire dans une approche consultative, participative. Un membre a pour sa part préféré que, pour la suite des «orientations», on parle de «stratégies» de développement durable au pluriel et non d'une seule, eu égard aux grandes différences de niveau de développement entre les pays.
14. Le Président a salué l'appui que l'Espagne accordait au processus en acceptant d'organiser une réunion d'experts représentant les membres de la CMDD et d'autres partenaires qui contribuerait à l'élaboration des «orientations». Il a estimé qu'il fallait se garder de toute précipitation en ne cherchant pas à tout prix à se rendre au Sommet de Johannesburg avec un document abouti. Le Sommet lui-même serait sans doute riche d'enseignements qui pourraient être intégrés dans les orientations stratégiques pour la Stratégie. Tout au plus fallait-il se rendre à Johannesburg avec un avant-projet montrant qu'une réflexion sérieuse s'était engagée, mais dans la sérénité.
15. La plupart des membres ont abondé dans ce sens, l'un d'eux ajoutant qu'il fallait éviter de «courir constamment après des dates limites». Pour sa part, le Coordonnateur du PAM s'est dit également convaincu qu'il ne fallait pas aller trop vite en besogne, car le contexte méditerranéen était en train de changer radicalement avec la perspective de l'adhésion à l'Union européenne de nouveaux pays méditerranéens dans un proche avenir, et d'autres à plus longue échéance, avec l'évolution qui serait celle du partenariat euroméditerranéen; il était encore prématuré d'envisager leurs conséquences mais il faudrait tenir compte de celles-ci dans les «orientations» à mesure qu'elles deviendraient davantage perceptibles.
16. En conclusion, les membres du Comité directeur ont convenu de la préparation d'un projet de document-cadre de 3 à 5 pages, assorti d'un mandat; ils ont aussi adopté les principales étapes du processus d'élaboration de la Stratégie régionale de développement, telles qu'elles ressortent du résumé de conclusions de ses travaux figurant à l'annexe III.

Point 5 de l'ordre du jour : **Mise en œuvre et suivi des propositions de la CMDD: questionnaire et études pilotes pour une stratégie**

17. Le Secrétariat a rappelé aux membres du Comité directeur que, depuis l'adoption des premières propositions d'action thématiques, cette question du suivi avait toujours nourri un débat important aux réunions de la CMDD puisqu'elle engageait, selon certains membres, la crédibilité et l'efficacité de celle-ci. Conformément à une décision de la dernière réunion du Comité directeur, le Secrétariat avait lancé un processus préparatoire pour l'élaboration de «lignes directrices» pour la mise en œuvre et le suivi des propositions de la CMDD une fois qu'elles étaient adoptées en recommandations par les Parties contractantes. L'approche suivie avait été celle de l'envoi d'un questionnaire spécifique aux Parties contractantes, aux autres membres de la CMDD et aux composantes du PAM, ainsi que de la préparation d'études pilotes permettant d'analyser les modalités selon lesquelles plusieurs pays méditerranéens mettaient en œuvre les propositions/recommandations. Le Secrétariat relançait constamment les partenaires et espérait obtenir au moins 50% de réponses en temps voulu.
18. Tous les membres du Comité directeur ont félicité le Secrétariat pour la pertinence de l'approche suivie et le travail effectué conformément à la demande de la réunion de Corfou. Il avait introduit un mode de communication par courrier électronique qui était opérant. Peut-être ne fallait-il pas être trop optimiste quant aux taux de réponse. Un membre a déclaré avoir eu de la difficulté à remplir le questionnaire en raison de la nécessité de répondre par oui ou par non aux questions: la réalité est souvent plus nuancée et implique plusieurs niveaux d'interprétation. Certains aspects sont aussi à creuser davantage, comme le financement des actions puisque c'est de lui que dépend en dernier ressort la possibilité de la mise en œuvre. Un autre membre a estimé au contraire qu'un État qui est sincère en répondant par oui ou par non sera incité à agir s'il admet des carences de sa politique. Dans l'ensemble, il a été demandé au Secrétariat de consulter les gestionnaires de tâches, les membres anciens et nouveaux de la CMDD lors de l'élaboration des lignes directrices, et d'associer ou à tout le moins consulter les représentants des groupes concernés pour la réalisation des études pilotes.
19. À un membre du Comité qui souhaitait qu'une recommandation explicite soit adressée aux États – seuls responsables de la mise en œuvre du suivi – pour qu'ils travaillent en concertation avec les représentants des groupes de la société civile lors de la préparation des études pilotes, le Coordonnateur adjoint a indiqué que les experts étaient invités à travailler avec les Points focaux du PAM mais qu'on ne pouvait confondre les responsabilités et qu'il reviendrait simplement au PAM de relever les cas où l'approche participative aurait été négligée. Pour ce qui était du caractère trop tranché de la réponse «oui/non», le Secrétariat avait justement ménagé, dans le questionnaire, la possibilité de formuler des observations complémentaires si l'on voulait nuancer des réponses.

Point 6 de l'ordre du jour: **Participation au processus préparatoire du Sommet de Johannesburg de 2002**

20. Le Secrétariat a présenté les principales étapes et l'organisation du cycle des travaux préparatoires du Sommet de 2002, et notamment les principales réunions régionales (Afrique, Asie occidentale, Europe) dont relevait la Méditerranée en raison de sa position carrefour, et les organes destinataires des documents du PAM et de la

CMDD établis dans la perspective de ce rendez-vous planétaire, l'accent devant être mis sur la rénovation de la Convention de Barcelone et du PAM et sur les réalisations les plus marquantes de la coopération méditerranéenne.

21. Deux membres ont demandé au Secrétariat de suivre et participer autant que possible à l'initiative des Nations Unies «Financer le développement» et à la conférence qui y serait consacrée au début de 2002, car la Méditerranée pourrait certainement en tirer des leçons de cet aspect déterminant en l'adaptant au niveau régional, notamment à travers le prisme du partenariat euroméditerranéen. À cet égard, le Coordonnateur a fait observer qu'il ne fallait pas trop «globaliser» le financement, au risque de le diluer dans des généralités, mais se concentrer sur ses aspects pratiques et spécifiques en fonction des thèmes, des propositions et activités qui en découlent ; d'une manière générale, c'était un élément qui avait été trop absent dans les recommandations proposés par la CMDD et adoptées par les Parties contractantes. Pour un autre participant, la notion d'«anticipation du financement» était à mettre en exergue car elle permettait de prévoir où risquaient de se situer les contraintes et les blocages lors de la mise en œuvre.
22. Le Président a conclu de ce débat qu'un large accord se dégagait sur les étapes du processus préparatoire, sur l'importance des documents préparés par le PAM, et qu'il convenait d'encourager les membres de la CMDD et les Parties contractantes à y prendre une part active au niveau régional et national. Il faudrait que le Secrétariat joue également un rôle d'information en continu en rendant compte, au fil des mois, de l'état d'avancement du processus préparatoire.

Point 7 de l'ordre du jour:

État d'avancement des travaux des groupes thématiques

23. Le Coordonnateur adjoint a présenté le détail des activités intersessionnelles des trois groupes thématiques restants. Les participants en ont pris note. À propos du thème «Libre-échange et environnement», il a été rappelé que le METAP travaillait sur un thème connexe, «Commerce et environnement», et que l'on avait jugé nécessaire d'associer ces deux thèmes, le METAP et le Plan Bleu ayant soumis un projet commun pour financement par le METAP, la Banque mondiale et l'Union européenne, en espérant qu'une réponse positive y serait donnée dans quelques mois.
24. Quant au thème « Industrie », le groupe de travail bénéficie actuellement d'un important soutien de la part de CAR/PP qui mène une étude sur l'état et les perspectives de l'industrie en Méditerranée, qui servira alors de base d'information à l'atelier organisé par ce même Centre à Barcelone du 27 au 29 juin 2001.
25. S'agissant du thème « Gestion urbaine», le Coordonnateur adjoint a indiqué que c'était celui qui faisait sans aucun doute le plus intervenir l'interactivité, puisque 90 villes avaient été contactées par l'intermédiaire d'un important questionnaire auquel une cinquantaine avaient déjà répondu. Une masse considérable d'informations avaient ainsi été obtenues. Deux membres ont relevé l'importance de l'aspect «qualité de la vie en milieu urbain» et «ville marginale», deux problématiques qui accapareraient de plus en plus les autorités locales.
26. À propos d'«Information/sensibilisation», thème dont les travaux étaient achevés et les recommandations adoptées, la réunion a abordé la question des brochures d'information envisagées pour plusieurs pays au titre du suivi en constatant qu'il était souvent difficile de définir le public cible et qu'il fallait répondre aux attentes, à la mentalité et aux préoccupations de celui-ci, qui étaient très différentes d'un pays à

l'autre. Il ne fallait donc pas, dans ce domaine, imposer un contenu et un format, mais travailler ponctuellement en fonction de chaque contexte national; le Secrétariat a par ailleurs été encouragé à tirer les enseignements de l'atelier sur «l'information et la sensibilisation dans les pays arabes» tenu au Caire en octobre 2000 en vue de la préparation d'une stratégie régionale dans ce domaine.

Point 8 de l'ordre du jour:**Participation et adhésion des grands groupes de la société**

27. Le Coordonnateur adjoint a rappelé que la question de la participation effective des acteurs socio-économiques et des autorités locales avait suscité à la 6^e réunion de Tunis de vives préoccupations. Conformément au mandat et compte tenu de la prochaine réunion d'Antalya, il convenait de lancer le plus rapidement possible la procédure de renouvellement des membres non Parties contractantes de la Commission, avec, jusqu'à présent, un nombre fort restreint de candidature pour les deux catégories précitées. Il revenait donc à la réunion d'examiner comment on pouvait rendre plus fructueuse, efficace et attractive cette procédure de renouvellement en privilégiant le critère de représentativité.
28. Un membre a estimé que la participation des trois groupes – et notamment des deux groupes déficients – était une question cruciale pour l'avenir de la Commission, car sans cette participation la CMDD n'avait plus de raison d'être. Lui-même étant Point focal national (PFN) du PAM, il constatait que cette fonction n'était sans doute pas la plus appropriée pour désigner les nouveaux membres. Outre que les PFN étaient sollicités par une multitude de tâches, ils n'étaient pas toujours au fait des réseaux et des groupes les plus représentatifs. Il fallait donc choisir une autre procédure de désignation des nouveaux membres.
29. Le membre représentant les acteurs socio-économiques a indiqué qu'il existait désormais un Réseau des chambres de commerce des régions insulaires de l'Union européenne, et que l'ASCAME (Association des chambres de commerce de la Méditerranée) devait absolument réintégrer la Commission. En outre, le forum prévu pour les membres «société civile» de la CMDD serait l'occasion de réfléchir à de nouvelles procédures pour élargir l'éventail des groupes et accroître leur représentativité. Il a cité l'exemple d'une municipalité, membre de la CMDD, qui, par son expérience révolutionnaire dans le domaine de la gestion durable, pouvait servir de modèle pour d'autres municipalités, mais dont la participation avait malheureusement été trop brève pour être efficace. Il conviendrait donc de bien marquer aux candidats les engagements qu'ils prenaient en adhérant à la CMDD.
30. Tous les autres participants ont, à tour de rôle, formulé des suggestions dans ce sens: action de démarchage du Secrétariat, opportunité du prochain forum des membres des trois groupes de la CMDD, approche des réseaux régionaux et sous-régionaux, utilisation comme relais d'information et de sollicitation des diverses réunions et ateliers de la CMDD auxquels participent des partenaires importants (libre-échange, industrie, gestion urbaine), établissement d'un «profil» de candidats en insistant sur l'importance des réseaux, de la représentativité régionale, rôle de prospection et de «prosélytisme» personnel que devrait jouer chaque membre de la CMDD, importance de la motivation autant que de la représentativité des futurs membres; enfin, il faudrait chercher à y associer de grands groupes industriels (ciment, hydrocarbures, plastiques, etc.) concernés au premier chef étant donné la place grandissante que vont occuper l'environnement et le développement durable dans leur stratégie future et qui créent des départements spécialement consacrés à ces questions.

31. Le Secrétariat ayant fait observer que, dans la méthode de désignation des candidats des autorités locales et des acteurs socio-économiques prévu dans le mandat de la Commission, la proposition de ces candidatures incombait aux gouvernements, le Président a considéré que, tout en respectant le rôle des Points focaux nationaux, le Secrétariat comme tout autre partenaire pouvait proposer les candidatures qu'il jugerait pertinentes et les soumettre à l'attention des Points focaux nationaux. A cet égard, il serait utile de préparer un « profil » pour la nomination de nouveaux membres. Par ailleurs, il pourrait être envisager de demander aux Parties contractantes d'assouplir le mandat sur ce point en formulant une proposition dans ce sens à la prochaine réunion de la CMDD. Deux autres membres ont appuyé ce point de vue.
32. À la demande du Secrétariat pour qu'une date limite de présentation des candidatures soit fixée, la réunion a retenu celle du 15 octobre 2001.

Point 9 de l'ordre du jour: **Septième réunion de la CMDD, préparation et ordre du jour, nouveaux thèmes à envisager**

Débat sur l'évolution de la CMDD

33. Ainsi qu'elle en avait décidé en adoptant son ordre du jour, la réunion a saisi l'occasion de ce point pour avoir, en préambule, un échange de vues général sur l'avenir de la CMDD, la suite de ses travaux, son évolution et sa composition.
34. M. Alexandros Lascaratos, représentant de la Grèce, a rappelé qu'à la 6^e réunion de la CMDD à Tunis la délégation de son pays avait été de celles qui avaient contesté le choix de nouveaux thèmes avant que les thèmes en cours n'aient été achevés, et qu'elle avait même contesté que certains thèmes eussent été retenus à titre provisoire. Huit thèmes avaient été traités à ce jour, dont cinq étaient achevés et avaient donné lieu à des recommandations adoptées par les Parties contractantes. Quel en avait été l'effet concret, le suivi? Pour ce qui était de son pays, il ne pouvait que constater l'absence totale d'impact de ces recommandations. Il manquait un lien, le « déclic » qui permettrait de se saisir du contenu des recommandations pour déboucher sur des actions concrètes, et il croyait savoir qu'il en allait de même pour la plupart des autres pays. C'était donc la crédibilité même de la Commission qui était en jeu, et le débat qui s'ouvrait était une occasion propice de réfléchir à ce qu'on pouvait faire pour y remédier.
35. M. Magdi Ibrahim, représentant de l'ENDA, a déclaré comprendre ces préoccupations. Le problème était celui du « pouvoir » que pouvait détenir la CMDD, organe consultatif – et qui s'était posé aussi pour la CDD/ONU. Peut-être le fait que seuls les ministères de l'environnement étaient impliqués dans la CMDD au niveau des Parties contractantes était-il un facteur limitatif, car ils ne pouvaient à eux seuls engager leurs gouvernements respectifs et étaient souvent isolés au sein de ceux-ci. Il fallait se démarquer de l'image environnementale accolée à la Commission, aller au delà - une question qui se posait aussi, du reste, pour les observatoires de l'environnement de plus en plus incités à devenir des observatoires du développement durable.
36. M. Bernard Fautrier, représentant de Monaco, a rappelé quels étaient les termes du mandat de la CMDD que l'on avait tendance à perdre de vue: avis consultatif, identification, évaluation, examen des grands problèmes écologiques, économiques et sociaux de la région. Dans ces conditions, on pouvait se demander si la CMDD avait à s'occuper du suivi de ses propositions. À son avis, les trois thèmes en cours

devraient aboutir avant la fin de l'année, car on ne pouvait les faire traîner indéfiniment, et la réunion d'Antalya devrait s'accorder sur deux ou trois nouveaux thèmes. Un autre aspect du mandat qu'on avait peut-être aussi perdu de vue était que la Commission était une espèce de «filtre», de «décanteur» de toute l'information fournie par les Parties contractantes en vue de définir de nouvelles orientations.

37. Tandis que M. Paul Mifsud, représentant de Malte, a plaidé pour un suivi plus efficace incombant aux PFN, les États étant seuls responsables dans ce domaine, M. Georges Giourgas, représentant de l'EOAEN, a estimé que tout revenait peut-être à une question d'intitulé de la Commission: parler de «Commission des études méditerranéennes pour un développement durable» dissiperait sans doute les ambiguïtés. Ou bien, si l'on voulait faire de la CMDD une instance de «pouvoir», il fallait alors avoir le courage de poser carrément la question aux Parties contractantes. Mais en attendant cette éventuelle remise en question, il ne fallait pas entretenir d'illusions sur l'efficacité de la Commission, car cela décourageait les bonnes volontés au sein des trois groupes qui ne voyaient s'ébaucher rien de concret.
38. Pour M. Khalil Attia, représentant la Tunisie, le point crucial était que certains des thèmes abordés par la CMDD sortaient du champ d'action habituel du PAM et de la sphère des ministères de l'environnement, ce qui impliquait une autre approche et une autre organisation, faute de quoi on courait à l'échec. Si l'on prenait un thème comme «agriculture durable», il était évident qu'on ne pourrait le traiter efficacement sans faire intervenir la FAO, les organisations syndicales paysannes, les ministères de l'agriculture, etc.. D'où la nécessité d'une optique radicalement nouvelle. À la prochaine réunion des Parties contractantes, il fallait donc obtenir de leur part un nouvel engagement pour la mise en œuvre, engagement qui serait naturellement d'ordre incitatif et non coercitif. En ce qui concernait la Tunisie, celle-ci avait amplement utilisé les recommandations sur l'eau de la CMDD, et il ne fallait pas donc pas se hâter de généraliser quand on parlait d'échec de la mise en œuvre.
39. Le représentant de la Grèce a trouvé «surprenant» qu'on se demande si la CMDD avait à suivre ses dossiers, puisque cela touchait directement à l'utilité du travail réalisé. La CMDD n'était pas les Parties contractantes mais l'ouverture des Parties contractantes vers la société civile. Loin de se cantonner dans une attitude contestataire, son pays souhaitait prendre une part positive au débat. Par exemple, le travail réalisé sur les indicateurs et l'atelier organisé par le Plan Bleu sur ce sujet prouvaient qu'on pouvait avoir un très bon suivi. Mais il fallait y consacrer une bonne dose d'imagination. Si la CMDD tentait d'organiser dans des pays des réunions d'information à l'intention de plusieurs ministères, cela permettrait sans doute de remédier au manque de visibilité de la Commission auprès des administrations, car il rejoignait l'avis du représentant de la Tunisie, il fallait s'ouvrir à d'autres ministères, à d'autres acteurs, multiplier les relais, favoriser l'«interministérialité» indispensable à la mise en œuvre de thèmes transversaux, multisectoriels comme ceux qui avaient été traités jusqu'à présent.
40. M. Armando Mauro, représentant de la Municipalité de Naples, a indiqué que celle-ci était membre de plusieurs réseaux – comme Eurocités, EuroMed – et qu'il constatait de la part d'autres villes du pourtour méditerranéen un même désir d'échanger des expériences et de s'ouvrir à la région et au monde en vue de résoudre les problèmes complexes des communautés urbaines. Lui-même pouvait saisir ces occasions de rencontre pour transmettre des informations sur la CMDD et faire bénéficier celle-ci en retour d'une expérience du terrain. Il y avait incontestablement une demande à laquelle il fallait répondre.

41. Trois membres sont revenus sur la question, fondamentale à leurs yeux, du financement: toute perspective de mise en œuvre devient attrayante si l'on sait d'avance qu'un mécanisme de financement est prévu ou possible, et le rôle de la Commission européenne est à souligner à cet égard. Peut-être serait-il souhaitable que le Secrétariat mette sur pied un comité technique qui étudierait les aspects purement financiers de la mise en œuvre des recommandations.
42. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, a déclaré que la clarification du travail de la CMDD était d'une importance majeure pour le PAM. Comme la CMDD avait un mandat des Parties contractantes, c'était à celles-ci qu'il revenait de reprendre le débat à leur réunion de Monaco. Il ne fallait pas sous-estimer l'importance à moyen et long terme des recommandations de la CMDD même si leur application immédiate fait encore défaut. Elles donnent lieu le plus souvent à un processus de diffusion et d'assimilation lentes; à mesure que les pays progressent ils se rendent compte de leurs besoins. Des plus on s'attaque à des thèmes nouveaux, très larges, qui débordent la compétence environnementale de ses membres, des CAR d'appui et autres partenaires. Il convient donc de changer la donne sur plusieurs points: i) en développant l'approche participative, et cela dès la conception des thèmes; ii) en revoyant le contenu des recommandations, qui reste très général, et qui pourrait comporter des engagements sur des actions concrètes dans un délai convenu; iii) en proposant à la Commission de revisiter les anciens thèmes – comme le tourisme – pour les accompagner d'un programme de travail et leur conférer ainsi l'impact qui a fait défaut jusqu'ici. Enfin, s'il convient de privilégier les réseaux, il ne faut pas pour autant se couper de certaines municipalités qui ont une expérience originale à faire partager.
43. Le représentant de la Grèce a réitéré ses réserves sur le choix de nouveaux thèmes mais il a néanmoins accepté que soit retenu, pour répondre à l'esprit des premières orientations qui venaient de se dessiner, le thème «Coopération internationale, financement, partenariat», interprété comme un moyen de traduire concrètement le travail de la CMDD et de revoir les thèmes achevés en proposant un programme de suivi opérationnel.
44. Souscrivant à l'intérêt particulier pour cette problématique, le Comité directeur a suggéré à la CMDD de retenir la «Coopération International, Financement et Partenariat ».

Ordre du jour de la 7^e réunion d'Antalya

45. La réunion a apporté à l'ordre du jour provisoire de la réunion d'Antalya les quelques modifications qui s'imposaient, compte tenu des aménagements qui venaient d'être décidés. L'ordre du jour ainsi remanié figure à l'annexe IV du présent rapport.
46. À la demande du représentant de l'EOAEN, le Secrétariat a indiqué qu'il était prévu d'organiser, peu de temps avant la réunion d'Antalya, une réunion des 3 groupes «société civile» de la CMDD, d'une durée de 2 à 3 jours, qui aurait pour objet d'examiner les moyens de renforcer la coopération et la participation de leurs membres au sein de la Commission et de débattre du message qu'ils délivreraient au Sommet de Johannesburg. Il serait rendu compte à la réunion d'Antalya de conclusions de cette réunion.

Point 10 de l'ordre du jour:

Questions diverses

47. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a sollicité l'avis du Comité directeur sur une demande exprimée par plusieurs anciens membres non Parties contractantes de la CMDD désireux de prendre part aux réunions de la Commission en qualité d'observateurs. Si l'on s'en tenait au règlement intérieur, cette participation n'était prévue. Pouvait-on adopter une attitude plus souple?
48. Dans l'ensemble, les membres du Comité ont fait part de leurs réticences face à cette éventualité, car c'était alourdir au delà du raisonnable la participation déjà très étoffée aux réunions.
49. Le Président du Comité directeur a informé la réunion que le Maroc accueillerait la septième réunion de la Convention-cadre sur les changements climatiques en novembre prochain, manifestation d'une grande importance à la fois pour le Maroc et pour la Méditerranée. À cette occasion, il a attiré l'attention des membres du Comité sur les contraintes financières de la réunion. Toute contribution financière du PAM et des Parties contractantes serait donc la bienvenue et constituerait un témoignage de la solidarité méditerranéenne. Il convenait aussi de rappeler à cette occasion que la 6^e réunion de la CMDD avait insisté sur l'importance du changement climatique pour la région.

Point 11 de l'ordre du jour:

Adoption du relevé de conclusions et clôture de la réunion

50. Le Secrétariat a soumis à la réunion, pour adoption, un «Relevé de conclusions» de ses travaux. Après y avoir apporté les quelques modifications voulues, le Comité directeur l'a adopté, tel qu'il est reproduit à l'annexe III du présent rapport.
51. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le samedi 19 mai à 13 h.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS- LISTE DES PARTICIPANTS

**CHAMBERS GROUP FOR THE DEVELOPMENT
OF GREEK ISLANDS (EOAEN)**

M. Georges Giourgas

Conseiller Affaires Européennes
Chambers Group for the Development of Greek
Islands (EOAEN)
17, Avenue de Phalènes
Bruxelles 1000
Belgique
Tel: 322 6485726
Fax: 322 6485725
Email: g.giourgas@freebel.net

**ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
AU MAGHREB (ENDA)**

Mr Magdi Ibrahim

Coordinator
ENDA
196, Quartier OLM
Rabat Souissi
Maroc
Tel: 212 37 756414/15
Fax: 212 37 756413
Email: endamaghreb@enda.org.ma
Email: Magdi@enda.org.ma

GREECE - GRECE

Mr Alexandros Lascaratos

MAP focal point
Assistant-Professor of Oceanography
Department of Applied Physics - Laboratory
of Meteorology and Oceanography
University of Athens- Building Phys-V
Panepistimioupolis
GR-157 84 Athens
Greece
Tel: 1 7276839
Fax: 1 7295282
Email: alasc@oc.phys.uoa.gr

MALTA - MALTE

Mr Paul Mifsud

Permanent Secretary

Ministry for the Environment
Floriana CMR02
Malta
Tel: 356 241644
Fax: 356 250335
Email: paul.mifsud@magnet.mt

MONACO - MONACO

S.E. M. Bernard Fautrier
Ministre Plénipotentiaire
Chargé de la coopération internationale pour
l'environnement et le développement
Tel: 377 93158333
Fax: 377 93158888/ 93509591
Email: bfautrier@gouv.mc

M. Patrick Van Klaveren
Conseiller Technique auprès du Ministre Plénipotentiaire
Chargé de la coopération internationale pour
l'environnement et le développement
Villa Girasole
16, Bd. de Suisse
MC 98000
Principauté de Monaco
Tel: 377 93158148
Fax: 377 93509591
Email: pvanklaveren@gouv.mc

NAPOLI MUNICIPALITY MUNICIPALITE DE NAPLE

Mr Armando Mauro
Representative of the Municipality of Naples
for the MCSD
Director International Institute Stop Disasters (IISD)
Via di Pozzuoli 110
80124 Napoli
Italy
Tel: 39 081 5704665
Fax: 39 081 5704665
Email: stopdis@tin.it
Email: armauro@tin.it

TUNISIA - TUNISIE

M. Khalil Attia

Président, Directeur Général
Agence Nationale de Protection
de l'Environnement (ANPE)
12 rue du Cameroun-Belvédère
Tunis
Tunisie
Tel: 216 1 840221
Fax: 216 1 848069
Email: anpe.dg@anpe.nat.tn

M. Néjib Trabelsi

Directeur Général de l'Environnement
et de la Qualité de la Vie
Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
Centre Urbain Nord
Tunis 1080, Tunisie

Tel : 216 1 702779
Fax: 216 1 702431 - 238411
Email: dgeqv@mineat.gov.tn

**COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN –
SECRETARIAT OF THE MCSD**

**UNITE DE COORDINATION DU PLAN D-ACTION POUR LA MEDITERRANEE -
SECRETARIAT DE LA CMDD**

Mr Lucien Chabason

Coordinator

Tel: 30 1 7273101
Fax: 30 1 7253196-7
E-mail: chabason@unepmap.gr

Mr Arab Hoballah

Deputy Coordinator

Tel: 30 1 7273126
Fax: 30 1 7253196-7
E-mail: hoballah@unepmap.gr

Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
P. O. Box 18019
116 10 Athens, Greece

Tel: 301 7273100
Fax: 301 7253196-7
Email : unepmedu@unepmap.gr

Ordre du jour de la réunion

- I. Ouverture de la réunion;
- II. Adoption de l'ordre du jour provisoire;
- III. Suivi du Bilan Stratégique : finalisation, publication, synthèse;
- IV. Orientations Stratégique : cadre et processus préparatoire pour une Stratégie régional du développement durable;
- V. Mise en œuvre et suivi des propositions de la CMDD: questionnaire et études pilotes pour la stratégie;
- VI. Participation de PNUE/PAM au processus préparatoire du Sommet de la Terre de 2002;
- VII. Groupes de travail thématiques : état d'avancement et activités intersessionnelles;
- VIII. Adhésion des Principaux Groupes de la Société : processus de renouvellement pour la 8ème réunion de la CMDD;
- IX. Septième réunion de la CMDD : ordre du jour provisoire;
- X. Autres;
- XI. Adoption du relevé des conclusions et clôture de la réunion.

Horaires proposés

vendredi 18 mai 2001

0900-1100: items I, II et III
1100-1130: pause
1130-1300: item IV
1300-1430: pause
1430-1600: items V et VI
1600-1630: pause
1630-1830: items VII, VIII et IX

samedi 19 mai 2001

1000-1300: Items X et XI (pause café, si nécessaire)

La réunion du Comité directeur de la CMDD sera lieu aux locaux de la "Coopération Internationale pour l'Environnement et le Développement", Villa Girasole, 16, Blv. De Suisse, Monaco.

ANNEXE III

Relevé de conclusions

5^e réunion du Comité directeur de la Commission Méditerranéenne du développement durable, Monaco

18-19 mai 2001

1. Suivi du Bilan Stratégique

- a. Le Comité directeur a approuvé la nouvelle présentation et le changement d'intitulé du document en « Bilan Stratégique pour le développement durable dans la région méditerranéenne »;
- b. Pour des raisons de diffusion en temps voulu à tous les acteurs et organisations concernés, il a décidé de maintenir la date limite de la fin juin 2001 pour la nouvelle version et demandé au Secrétariat de tirer parti de ce délai pour l'actualiser en utilisant les nouvelles données disponibles d'ici là, notamment au Plan Bleu, et en privilégiant les indicateurs socio-économiques et, si possible, les indicateurs environnementaux; le thème de l'insularité sera valorisé sous forme d'un encadré et celui des risques naturels sera ajouté, également sous la forme d'un bref encadré;
- c. Sous réserve des ajouts ci-dessus, la substance et la structure du rapport ne seront pas remises en cause, conformément à la décision de la 6^e réunion de la CMDD;
- d. La préparation et la diffusion de la synthèse du Bilan seront l'occasion de bien marquer l'importance de l'intégration tant thématique que sous-régionale dans le contexte du développement durable.

2. «Orientations stratégiques»

- a. Le Comité directeur a approuvé le processus de préparation des «orientations stratégiques» qui devra se poursuivre à travers une réflexion approfondie et une approche participative, sans se fixer sur la nécessité d'aller au Sommet de Johannesburg avec un document abouti;
- b. En conséquence, un document-cadre de quelques pages assorti d'un projet de mandat sera soumis aux prochaines réunions de la CMDD et des Parties contractantes;
- c. Grâce au soutien fourni par l'Espagne pour cette activité, une réunion d'experts représentant l'ensemble des membres de la CMDD et autres partenaires concernés sera organisée dans ce pays au cours du premier semestre 2002 pour contribuer à l'élaboration des «orientations»;
- d. Les résultats du Sommet de Johannesburg ainsi que l'évolution rapide du contexte régional méditerranéen seront pris en compte pour l'établissement d'un projet des «orientations» qui sera présenté à la 8^e réunion de la CMDD en 2002 et d'un projet final qui sera soumis, pour adoption, à la Treizième réunion des Parties contractantes en 2003;
- e. Les «orientations stratégiques» seront préparées sur la base des trois documents thématiques suivants qui en fourniront la substance : «Environnement et ressources naturelles», «Développement économique et équité sociale», «Politiques de développement durable, intégration et participation ».

3. Mise en œuvre et suivi des propositions de la CMDD

- a. Le Comité directeur a pris note avec satisfaction du travail effectué par le Secrétariat avec l'envoi de questionnaires et a approuvé sa suggestion d'élaborer des « lignes directrices » plutôt qu'une « stratégie » pour le suivi;
- b. Dans un souci de participation élargie, il recommande que les gestionnaires de tâches, les membres anciens et nouveaux de la CMDD soient consultés lors de l'élaboration des « lignes directrices », tant thématiques que générales;
- c. Dans le même esprit, il invite le Secrétariat à solliciter les représentants des groupes concernés pour qu'ils contribuent à la préparation d'études pilotes;
- d. Le Secrétariat soumettra à la réunion d'Antalya un avant-projet de mandat pour l'élaboration de programmes de suivi et de mise en œuvre des recommandations thématiques, y compris les anciennes recommandations adoptées par les Parties;

4. Processus de préparation du Sommet de Johannesburg, problèmes de financement

- a. Le Comité directeur a pris note des principales activités et réunions du processus de préparation, avec leur calendrier; il encourage le Secrétariat et les membres de la CMDD à s'impliquer dans le processus afin d'y promouvoir les réalisations de la région méditerranéenne, y compris dans les rapports nationaux;
- b. L'importance du financement pour le développement est soulignée; à cet égard, il a été convenu d'inviter le Secrétariat à suivre le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le Financement pour le Développement et à l'adapter le cas échéant au niveau régional.

5. Travaux des Groupes thématiques en cours

- a. Le Comité directeur a pris note de l'état d'avancement des travaux des trois groupes « Industrie », « Libre-échange » et « Gestion urbaine »;
- b. Le processus de diffusion de l'information et de sensibilisation du public sera poursuivi, notamment par l'élaboration dans les pays de publications répondant au contexte propre à chacun d'eux.
- c. D'une façon générale, le Comité directeur souhaite que la dimension «financement» figure dans toutes les propositions thématiques.

6. Participation et adhésion des principaux groupes de la société

- a. Pour lancer le processus de renouvellement des membres des trois catégories de la CMDD, le Secrétariat est invité à écrire aux Points focaux nationaux du PAM en leur demandant de proposer des candidats pour les représentants des acteurs socio-économiques et des autorités locales; Il leur sera proposé un « profil » de candidats en faisant ressortir l'importance des réseaux, la motivation des candidats, la nécessité d'une vision large et d'une ouverture méditerranéenne;

- b. En vue de diversifier la composition de la Commission, le Comité directeur invite le Secrétariat à demander aux membres de la CMDD de proposer des candidats potentiels et de contacter en outre directement, à cet effet, d'autres partenaires et réseaux;
- c. Les ateliers prévus pour les groupes « Industrie » et « Gestion Urbaine » pourront servir à identifier des partenaires potentiels;
- d. Toutes les propositions de candidature devront être soumises au plus tard le 15 octobre 2001.

7. Septième réunion de la CMDD

En examinant l'ordre du jour provisoire pour la réunion d'Antalya, le Comité directeur a débattu du point concernant les nouvelles problématiques et a proposé :

- a. **De retenir la « Coopération internationale, financement et partenariat », parmi les problématiques nouvelles en cours de préparation ;**
- b. **De réfléchir sur la suite éventuelle à donner aux thèmes déjà traités en vue de rendre les recommandations plus opérationnelles et de les compléter, si nécessaire, pour mieux répondre aux besoins de la région (notamment besoins financiers, délais, partenaires).**

8. Perspectives d'évolution de la CMDD

- a. Le Comité directeur invite le Secrétariat à préparer à l'intention de la réunion d'Antalya un document informel résumant les principaux points du débat qu'il a eu à Monaco sur les perspectives d'évolution de la CMDD et les moyens de renforcer son efficacité; ce document servira d'introduction à une reprise du débat sur cette question en plénière de la Commission;
- b. Compte tenu des thèmes traités qui dépassent largement la base environnementale sur laquelle a été fondé le PAM, le Comité directeur de la CMDD propose, pour les travaux futurs, de favoriser par tous les moyens l'approche participative, de multiplier les partenariats et les relais, de diversifier les compétences, de s'ouvrir à tous les ministères et organismes concernés, en fonction des thèmes, et d'examiner de manière systématique les possibilités de financement d'actions concrètes de suivi des recommandations;
- c. La CMDD pourrait soumettre à la prochaine réunion des Parties contractantes une proposition visant à envisager une révision du mandat de la Commission sur la question de la mise en œuvre et du suivi des recommandations et sur tout autre point impliquant une plus grande efficacité de ses travaux à l'avenir;
- d. Le Secrétariat est invité à convoquer, dans les jours précédant la réunion d'Antalya, une réunion des membres des trois catégories de la Commission dont il sera rendu compte à la Commission; cette réunion aura pour objet de renforcer la coopération entre les trois groupes et leur participation aux travaux de la Commission, et d'examiner les moyens de susciter des candidatures représentatives et motivées pour le renouvellement des membres de ces groupes.

ANNEXE IV

Ordre du jour provisoire de la 7^{ème} réunion de la CMDD

Ouverture de la réunion;

Adoption de l'ordre du jour;

Élection du Comité directeur;

Lignes directrices sur l'application et le suivi des propositions de la CMDD;

Examen des activités et adoption des propositions :

- Industrie et développement durable;
- Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen;
- Gestion urbaine et développement durable;

Nouvelles problématiques;

Suivi des thèmes déjà traités;

Suivi du "Bilan stratégique";

Orientations stratégiques pour la mise en place d'une "Stratégie méditerranéenne du développement durable";

Grands groupes : participation et contribution aux activités de la CMDD;

Participation et contribution du PAM et de la CMDD au processus préparatoire du Sommet de la Terre de 2002;

Discussion de table ronde sur l'évaluation de la CMDD et ses perspectives;

Adoption des propositions et conclusions.